



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

universités

Question orale n° 281

Texte de la question

M. Alain Néri rappelle à Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche que les universités sont un vecteur essentiel du rayonnement et du développement des régions et que, comme elles, elles déploient leurs activités dans un contexte de concurrence toujours plus important, tant sur le plan national qu'international. Aussi, avec d'autres élus locaux, il s'interroge sur l'intérêt à laisser subsister deux établissements universitaires de taille modeste à Clermont-Ferrand, ce qui représente un obstacle à la visibilité, à l'attractivité et à l'efficacité du pôle universitaire d'Auvergne. Il lui semble que la seule possibilité d'éviter un émiettement des forces et d'affirmer la place du pôle universitaire d'Auvergne au niveau international est de fusionner les deux universités existantes, dont la scission remonte à plus de trente ans et a pu s'expliquer, alors, par des circonstances politiques locales. C'est pourquoi il lui demande quelles initiatives elle compte prendre pour favoriser la réunification des deux universités actuelles et aboutir rapidement à une université unique à Clermont-Ferrand.

Texte de la réponse

REGROUPEMENT DES DEUX UNIVERSITÉS DE CLERMONT-FERRAND

M. le président. La parole est à M. Alain Néri, pour exposer sa question, n° 281, relative au regroupement des deux universités de Clermont-Ferrand.

M. Alain Néri. Madame la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, alors que, vous le savez, les universités sont un vecteur essentiel du rayonnement et du développement des régions, elles déploient, comme elles, leurs activités dans un contexte de concurrence toujours plus important tant sur le plan national que sur le plan international.

Dès lors, quelles que soient la réalité et l'étendue des collaborations et des projets communs entre l'université Blaise-Pascal et celle d'Auvergne, je m'interroge, comme de nombreux autres élus locaux, sur l'intérêt qu'il y a à laisser subsister deux établissements universitaires de taille modeste à Clermont-Ferrand.

Pour nous, cette situation représente un obstacle à la visibilité, à l'attractivité et à l'efficacité du pôle universitaire d'Auvergne. Il nous semble que la seule possibilité d'éviter un émiettement des forces et d'affirmer la place du pôle universitaire d'Auvergne au niveau international est de fusionner les deux universités existantes dont la scission, qui remonte à plus de trente ans, a pu alors s'expliquer par des circonstances politiques locales.

Aujourd'hui, une convergence des deux universités conduisant le plus rapidement possible à une université unique à Clermont-Ferrand me paraît, comme à d'autres, la seule alternative efficace à la hauteur des ambitions que l'Auvergne et les Auvergnats doivent collectivement nourrir pour leurs sites d'enseignement supérieur et de recherches.

C'est pourquoi, madame la ministre, je souhaiterais connaître les initiatives que vous pouvez ou que vous comptez prendre afin de favoriser la réunification des deux universités actuelles et d'aboutir rapidement à une université unique à Clermont Ferrand.

M. le président. La parole est à Mme Valérie Pécresse, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Mme Valérie Pécresse, *ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche*. Monsieur le député, vous le

savez, la réforme de l'université que nous mettons en place depuis bientôt un an a un objectif : inscrire l'université française dans le XXI^e siècle en plaçant l'intelligence au coeur de son rayonnement national et international.

C'est dans cette logique que les deux établissements universitaires de Clermont-Ferrand se situent en menant depuis plus d'un an une réflexion très approfondie sur leur place dans le pôle universitaire d'Auvergne que vous avez évoqué.

En effet, conscientes de la nécessité vitale pour le site clermontois d'acquérir une visibilité non seulement nationale mais aussi européenne et internationale, les deux universités clermontoises et l'ensemble des écoles d'ingénieurs du site, c'est-à-dire l'Institut français de mécanique avancée, l'ENS Chimie et l'ENITA, l'école nationale des travaux agricoles dépendant du ministère de l'agriculture, ont travaillé depuis plus d'un an en concertation étroite en vue de construire, sous forme d'un établissement public de coopération scientifique, un pôle de recherche et d'enseignement supérieur - PRES - à fort contenu scientifique.

Le décret constitutif de ce PRES " Clermont-Université " est en cours de publication et je souhaite me rendre à Clermont-Ferrand pour le signer solennellement, parce qu'il s'agira, me semble-t-il, d'une énorme avancée pour l'ensemble du pôle universitaire d'Auvergne.

Ce PRES constitue une première réponse, extrêmement intéressante, à l'enjeu que représente la recomposition du site clermontois. Il permet de rassembler autour des deux universités l'ensemble des établissements du site dans une démarche de coopération et de transfert réel de compétences. Les contrats en cours de négociation avec l'État seront l'occasion de tirer toutes les conséquences de cette démarche volontariste de rapprochement entre les universités qui pourrait aboutir, à terme, à l'édification d'une université nouvelle et unique. Toutefois, monsieur le député, ma stratégie en la matière est simple : il ne peut y avoir de fusion d'universités que volontaire parce que, malheureusement, il en est de ces fusions comme des mariages : elles exigent de nombreux compromis. C'est la raison pour laquelle il est possible d'instaurer des coopérations dans le cadre du PRES sans aller nécessairement jusqu'à la fusion, même si, je le crois, les exemples de Strasbourg, de Marseille et, peut-être bientôt, de Paris peuvent nous inciter à aller plus loin.

M. le président. La parole est à M. Alain Néri.

M. Alain Néri. Madame la ministre, nous partageons, et je vous en remercie, le même souci du développement des universités afin de les rendre toujours plus efficaces, d'autant qu'elles apportent leur contribution au développement local.

Je suis également très heureux de votre annonce relative à la publication prochaine du décret de PRES et c'est avec un grand plaisir que nous vous accueillerons à Clermont-Ferrand en vue de le signer, car il permettra de concrétiser un projet qui nous tient à coeur.

Si ce décret doit servir de fiançailles au possible mariage que vous avez évoqué, nous ne pourrons, madame la ministre, qu'en être satisfaits.

Données clés

Auteur : [M. Alain Néri](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 281

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mai 2008, page 4283

Réponse publiée le : 28 mai 2008, page 2494

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 27 mai 2008